

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Débat d'orientations budgétaires

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
 Nombre de Conseillers présents : 28
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 37
 Quorum : 23
 Date convocation du Conseil Communautaire : 12/01/06
 Date d'affichage de la convocation au siège : 12/01/06
 La séance est ouverte

Le vingt janvier de l'année deux mille six à 18 h 30
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
 à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVIERIE Jean (Vice-Président)		M. TAMARELLE		LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. GACHET	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène			X
BOYER Alain		M. SOURROUILLE		MUSSEAU Alain		M. MAYEUX	
CAULE Jean Michel		M. LARRUE		NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine			X	OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette			X
DELORT Francis		MME SECCO		PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel	X			ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy		M. TARRIDE		SAUZEAU Jacky		M. BAQUER	
GACHET Jean Michel	X			SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre		M. DARRIET	
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2006

Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT, Vice-Président en charge des Finances.

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'article et L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté de Communes de Montesquieu contient au moins une commune de 3 500 habitants et plus et qu'il convient donc d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

Les objectifs du D.O.B. :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Les obligations légales du D.O.B. :

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, Commune de Lisses).

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

I - LE CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL

- **Produit intérieur brut** : croissance encore molle en 2006

La zone Euro connaît une croissance toujours faible et fragile (+ 1,2 %). La croissance française devrait lui être supérieure et pourrait s'établir de 1,5 % à 2,25 %.

- **Inflation** : légère poussée de l'inflation

Malgré le niveau élevé des prix de l'énergie, l'inflation en France reste contenue en dessous de 2% en 2005. En 2006, la hausse des prix devrait s'établir à un niveau très légèrement supérieur (+ 2,1 % contre + 1,9%).

- **Projet de loi de finances 2006** : les principales mesures en discussion concernent les collectivités locales.

Les concours financiers de l'Etat :

La dotation globale de fonctionnement atteint dans sa globalité après divers ajustements spécifiques pour les Départements, 38,2 milliards d'euros en hausse de 3,028 % par rapport aux montants prévus en 2005. Toutefois, on peut considérer que la DGF concernant les communes et groupements de communes n'augmente que de 2,721 % par rapport au montant perçu en 2005. Ce qui ne préjuge rien du montant de l'augmentation propre à notre Communauté de Communes.

La principale mesure fiscale : la réforme de la taxe professionnelle (plafonnement absolu à compter de 2007 à 3,5 % de la valeur ajoutée).

Actuellement, la cotisation de TP d'une entreprise est plafonnée, en fonction de son chiffre d'affaires, à 3,5 %, 3,8 % ou 4 % de la valeur ajoutée (ou 1 % pour les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers).

La cotisation réellement acquittée par l'entreprise peut toutefois excéder cette « cotisation plafond » dans la mesure où les hausses de taux de TP votées par les collectivités locales entre 1995 et l'année d'imposition restent à la charge de l'entreprise, l'Etat ne prenant en charge qu'un dégrèvement calculé sur la base des taux en vigueur en 1995.

Le projet de loi de finances pour 2006, prévoit de limiter strictement à compter de 2007, la cotisation de chaque entreprise à 3,5 % de la valeur ajoutée produite au cours de l'année d'imposition. Les augmentations de taux intervenues entre 1995 et 2004 seraient supportées par l'Etat via une actualisation de l'année de référence retenue pour le calcul du dégrèvement. En revanche, celles décidées après 2004 pourraient être mises à la charge des collectivités locales et de leurs groupements. Les collectivités ne seraient donc plus assurées de percevoir le produit issu de l'augmentation des taux appliquée aux bases des entreprises plafonnées (elles ne le percevront, en tout ou en partie, que si l'évolution de la valeur ajoutée produite par l'entreprise plafonnée le permet).

Concrètement, à compter de 2007, les élus locaux seraient informés chaque année, au moment du vote des taux, de la répartition des bases entre les entreprises qui étaient plafonnées deux ans auparavant et celles qui ne l'étaient pas. Ces éléments permettraient de savoir sur quelles bases seront appliquées les hausses de taux, et à contrario, sur quelles bases l'augmentation des taux ne serait pas effective.

Il est clair que c'est compliqué !

Une première simulation réalisée par « Décision et Communication Locales » donnerait un pourcentage des bases plafonnées à hauteur de 32,8 % pour la Communauté de Communes de Montesquieu. Rien n'est à ce jour arrêté : attendre et voir.

II - LE CONTEXTE BUDGETAIRE PARTICULIER A LA CCM

1) L'exercice 2005 a été marqué par :

↳ **la poursuite des efforts de rationalisation de la gestion des déchets ménagers**

- Signature des nouveaux marchés publics de collecte
- Mise en place des composteurs individuels
- Plantations environnementales dans les deux déchetteries
- Fixation de la zone unique de la perception de la TEOM

↳ **la préparation d'une stratégie de valorisation du territoire**

- Achat du bâtiment destiné à accueillir l'Office du Tourisme
- Instauration de la taxe de séjour
- Création de l'EPIC « Office du Tourisme de Montesquieu »

↳ **la gestion des Zones d'activité économiques**

- Voirie communautaire (Réfection de la route des Brouilleaux)
- Acquisition foncière pour l'extension de la zone Migelane à Saucats
- Signalétique des zones et préparation de la signalétique des entrées de la CCM

↳ **le développement de nos actions sociales**

- Etude sur le logement (PLH)

↳ **emploi**

- Poursuite de la politique d'insertion (Pôle Emploi, PLIE, Chantiers d'insertion)
- Ressources humaines de la CCM : stagiairisation d'un agent au service environnement et création d'un poste d'assistante au service développement économique

Les résultats de l'exercice 2005 sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes (10,4 M€) - Dépenses (9,5 M€) = 863 966.07 Euros.

Section d'investissement :

Recettes (3 M€) - Dépenses (3,8 M€) = - 773 608.29 Euros.

Soit un excédent sur l'exercice 2005 de 90 357.78 euros et un résultat global de **2 272 674.11 euros** compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser.

Comparé aux résultats cumulés des exercices précédents :

2002	=	561 636.92 euros
2003	=	1 121 947.16 euros
2004	=	2 285 551.98 euros

2) - L'exercice 2006 :

Sans aucun impact sur l'attribution de compensation, les propositions nouvelles pourraient être celles-ci :

Dépenses :

↳ transferts de compétences :

- dès janvier, gestion des bassins versants (autofinancement 2006 : 156 000 euros)
- effectif en septembre, transports scolaires (autofinancement pour les 4/10 de 2006 : 97 750 euros)

↳ création de quatre budgets annexes au 1^{er} janvier 2006 :

- extension de la zone de Montesquieu à Martillac (comptabilité M14 - HT)
- extension de la zone de Migelane à Saucats (comptabilité M14 - HT)
- Ordures ménagères (comptabilité M14 - TTC) : budget équilibré entièrement par la TEOM et subventions spécifiques sans participation du budget principal
- Transports Scolaires (comptabilité M43 - TTC)

Pour mémoire, un budget annexe existe depuis 2003 :

- gestion du site Montesquieu (comptabilité M14 - HT)

↳ nouvelles charges de personnel envisagées en 2006 :

- création d'un poste de technicien rivière (Environnement) subventionné à 80 %
- création d'un poste d'administrateur SIG (Aménagement du territoire)
- création d'un poste CISP (Jeunesse)
- pérennisation d'un poste d'agent d'entretien
- gestion des transports scolaires (Associations et transport scolaire)

↳ création d'un fonds de concours aux communes :

- en plus d'un travail sur les modalités d'attribution d'un fonds de solidarité, un fonds de concours permettant une aide aux communes dans leurs projets s'intégrant dans l'intérêt communautaire.

Recettes :

↳ Fiscalité :

- variation des taux de Taxe Professionnelle 2006 : +1,9 % (inflation 2005) soit 13,75 %
- harmonisation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- instauration de la Redevance spéciale au second semestre 2006

Poursuite de notre politique intercommunale :

↳ ENVIRONNEMENT : diversification et intensification de l'action communautaire

- Doublage des conteneurs verre
- Poursuite de l'opération « compostage individuel »
- Collecte spécialisée des Déchets des professionnels (redevance spéciale)
- Poursuite des activités du Club Environnement
- Partenariat étroit avec la Réserve Naturelle Géologique de Saucats - La Brède

↳ ACTIONS SOCIALES : multiplication des champs d'actions

- Développement du Service Emploi, du PLIE et de la Mission Locale
- Constitution d'une Bourse aux offres d'emploi
- Poursuite des chantiers d'insertion « Entretien de l'environnement » et lancement du Chantier Ecole « Entretien et restauration du petit patrimoine rural bâti »
- Positionnement obligatoire des aires d'accueil des Gens du voyage
- Mise en place d'un Plan Local de l'Habitat

↳ JEUNESSE : nouvelles actions spécifiques

- Intégration des transports des collégiens de l'ensemble du canton
- renforcement de l'action Relais Assistantes Maternelles
- création d'un poste animateur vie sociale prévention (CISPD)
- mise à l'étude d'un pôle « Services à la population »

↳ COMMUNICATION : marquage du territoire communautaire

- Signalétique entrées de territoire
- Bornes CdCM dans les Mairies

↳ ESPACE COMMUNAUTAIRE : valorisation de l'espace communautaire

- Installation de l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme de Montesquieu »
- Vectorisation du cadastre et création d'un Système d'Information Géographique
- Mission de protection et de valorisation des zones humides des bords de Garonne
- Mise en œuvre de la Charte paysagère
- Positionnement des chemins de randonnée
- Suivi de la création de pistes cyclables par le Conseil Général

↳ ECONOMIE : poursuite volontaire du développement

- Commercialisation et extension Technopôle Montesquieu
- Achat et viabilisation Zone artisanale de Migelane
- Entretien courant des Zones d'activité (voirie, éclairage public, espaces verts)
- Animation économique (Forum Montesquieu)

Confirmation des partenariats :

↳ soutiens de la CdCM par des subventions dans les domaines :

- économiques (Pépinière d'entreprises)
- touristiques (Office de Tourisme)
- sociaux (PLIE, Mission Locale, Eveil culturel)
- Aménagement du territoire (SYSDAU)
- Associations locales oeuvrant dans l'intérêt communautaire

- ↳ soutiens à la CdCM par des subventions désormais contractualisées :
- Contrat Opérationnel avec le Conseil Général de la Gironde
 - Contrat de Pays avec la Région Aquitaine et l'Etat

CONCLUSION

Malgré la difficulté de prévoir, au mieux, des dépenses sans connaître parfaitement les recettes, il est proposé à l'Assemblée de se positionner sur quelques grands principes essentiels :

- 1) l'augmentation de la taxe professionnelle en rapport avec le taux d'inflation (1,9 %)
- 2) autofinancement de la T.E.O.M. avec le vote d'un taux unique sur un seul secteur c'est-à-dire le territoire de la CdCM
- 3) l'intégration :
 - des bassins versants (unité géographique en hydrologie et potamologie)
 - des transports scolaires (unité de bassin de vie et d'éducation)

Cela dans l'intérêt communautaire, tout comme dans l'intérêt de chacune de nos communes (allègement substantiel et solidaire des budgets communaux)

- 4) création d'un fond de concours

Il apparaît, compte tenu de cette volonté politique marquée dans les domaines de la jeunesse, de l'environnement, de l'action sociale entraînant un surcoût de charges pour la Communauté de Communes d'observer durant les deux années à venir la vraie incidence financière et de marquer (me semble-t-il) une pose dans les transferts de charge.

C'est peut-être cela aussi le développement durable ... !?

Confirmer et conforter la montée en puissance de la CdCM dans le respect des identités communales et dans le consensus, conformément à « l'esprit des lois communautaires » : telles sont les orientations qui guideront l'élaboration du budget primitif 2006, qui sont soumises à votre débat.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 20 janvier 2006
Le Président,
Christian TAMARELLE